

Santé

# Pose de faux ongles : attention danger !

Josiane MBANG NGUEMA  
Libreville/Gabon

*Infections, traumatismes, allergies, altération ou perte de l'ongle, sont les principaux risques auxquels sont exposés les accros aux ongles artificiels. Une pratique fortement déconseillée aux femmes enceintes, aux membres du personnel soignant, aux filles de moins de 16 ans...*

EN vogue depuis quelques années, la pose des faux ongles, est de plus en plus prisée par la gent féminine. Pour sublimer leurs mains et en faire quelquefois un atout de séduction, certaines femmes ne s'en passent plus. Malheureusement, cette pratique entraîne des effets négatifs sur la santé de l'ongle, qui rend cette coquetterie dangereuse. Sans le savoir, la plupart des accros aux ongles artificiels s'exposent à plusieurs risques avant, pendant et

après la pose. Parmi les plus encourus, on dénombre généralement les infections, les traumatismes, les allergies, l'altération ou la perte de l'ongle. Ces risques sont davantage multipliés lorsque la pose des faux ongles n'a pas été pratiquée par une professionnelle dans un institut spécialisé. Ce qui n'est pas souvent le cas sous nos cieux.

Dermatologue au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), le Dr Stéphanie Ntsame confirme que la pose des ongles comporte de nombreux risques et à plusieurs niveaux. Vu que ce procédé contribue d'une part à fragiliser ou altérer l'ongle naturel, et d'autre part à la transmission des maladies. « Les gens pensent souvent qu'ils sont plus exposés aux risques de contamination pendant la pose lorsqu'on nettoie les peaux mortes avec le pied de biche. Or, c'est lors de la préparation que commence la transmission des germes tels que les

champignons, à cause des récipients qui ne sont pas désinfectés après le passage de chaque client. Si la personne qui est passée avant vous a une maladie et que la cuvette n'a pas été désinfectée, vous serez contaminé. L'exposition par le sang et aux bactéries n'intervient que lorsque vous êtes blessé », explique la dermatologue.

**Interdit aux femmes enceintes**

Mais le danger vient également de l'utilisation des produits corrosifs et de certains produits utilisés dans la manucure de rue, qui ne sont pas adaptés aux ongles, tels que le "Super Glue". A cause des effets secondaires parfois irréversibles que peut provoquer cette pratique, il est fortement déconseillé aux femmes enceintes, membres du personnel soignant, filles de moins de 16 ans ainsi qu'aux futurs patients dans l'attente d'une intervention chirurgicale, de pratiquer une pose de



Photo : F.A.

Pose de faux ongles : une coquetterie à risques.

faux ongles. " Pour les femmes enceintes, il y a toujours un risque infectieux ou de passage dans le sang. Quand aux jeunes filles adolescentes, la pose des faux ongles va gêner l'évolution normale des ongles naturels qui ne sont pas encore matures. Les faux ongles peuvent également

contribuer à cacher une maladie qui pouvait facilement être détectée sur les ongles naturels, ce qui va retarder la prise en charge de cette pathologie", poursuit le Dr Ntsame. Par ailleurs, ce n'est pas qu'au Gabon que la pose des faux ongles fait polémique. En France, deux or-

ganismes, notamment l'Académie nationale de pharmacie et l'Agence de sécurité du médicament et des produits de santé, ont récemment tiré la sonnette d'alarme sur cette pratique, en demandant un encadrement plus strict. Vivement qu'il en soit ainsi chez nous !

## Quelques recommandations

JMN  
Libreville/Gabon

ON ne le dira jamais assez. La pose de faux ongles n'est pas sans risques pour la santé. Toutefois, elle n'est pas interdite. Sauf pour une catégorie de personnes bien précises. A l'occasion des fêtes ou d'événements spéciaux tels que les mariages, anniversaires, etc, vous pouvez donc vous accorder ce plaisir. Surtout si vous pensez que c'est un atout indispensable pour mettre vos mains en valeur. A condi-

tion cependant de ne pas en abuser. Et de respecter ces recommandations des dermatologues. Premièrement, il est nécessaire de se rendre dans un salon professionnel, non seulement pour la pose mais aussi pour le retrait des faux ongles. La raison est simple : les chances pour que les risques deviennent concrets sont surtout liées à la durée du temps de pose et à la manière dont elle est faite. Ensuite, optez pour la résine ou la colle prévue pour les faux ongles, afin de pas altérer les ongles naturels. Évitez de poser les faux ongles trop longs

et ne les portez pas longtemps. Une semaine suffit. Respectez les règles d'hygiène afin de ne pas héberger germes et bactéries sous vos ongles. Enfin, n'oubliez pas : exigez désormais que les récipients utilisés pour votre manucure ou pédicure soient désinfectés tout comme le matériel. Évidemment, il y a un prix à payer. Souffrez donc de dépenser un peu plus que 2 500, 3 000 ou 5 000 francs. Cela en vaut la peine et vous épargnera les mycoses, fourmillements, allergies et autres désagréments. A bon entendeur...

## Brèves

**Le manque de sommeil associé à plus de stress chez les couples**

Le manque de sommeil n'a pas seulement des effets désastreux sur l'humeur, l'attention ou la mémoire. Dormir peu augmente le risque d'inflammation et de vulnérabilité dû au stress dans le couple, indique une nouvelle étude américaine. Moins on dort au sein du couple, et plus la réponse inflammatoire à un conflit et au stress est importante, souligne cette étude.

**Le bruit : ennemi de la fertilité masculine**

Une nouvelle étude suggère que dormir dans une chambre exposée au bruit pouvait affecter la fertilité masculine. De plus en plus d'études découvrent les implications sur la santé de l'exposition à de forts niveaux de bruit, notamment leur incidence sur les maladies cardiaques ou sur les maladies mentales, les modifications comportementales et la baisse des performances dans les tâches complexes.

**Une faible dose d'aspirine quotidienne réduirait le risque de pré-éclampsie**

Prendre une petite dose d'aspirine au coucher pourrait diminuer le risque de naissance prématurée chez la femme enceinte atteinte de pré-éclampsie, une maladie grave associée à l'hypertension artérielle, indique une étude britannique. Le risque de pré-éclampsie, un grave syndrome occasionné durant la grossesse, pourrait diminuer avec la prise quotidienne d'aspirine

**La simple proximité du smartphone provoquerait la déconcentration**

Selon une nouvelle étude américaine menée au Texas, le simple fait de conserver son smartphone à proximité réduirait notre capacité à nous concentrer sur les tâches à effectuer, même lorsque le téléphone est éteint.

Rassemblées par JMN

MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS  
CABINET DU MINISTRE

#00717

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics informe les fournisseurs de l'Etat et autres agents économiques de la mise en place, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, du bon de commande informatisé désormais obligatoire pour contractualiser ses demandes de prestations ou achats dans le cadre de ses relations commerciales.

Le bon de commande informatisé, conforme aux dispositions du nouvel arrêté n°337/PM/MBCP du 29 mai 2017 fixant la procédure d'exécution des dépenses inscrites au Budget de l'Etat, est généré à partir du système d'information de gestion des dépenses de l'Etat

Tous les acteurs, Administration et opérateurs privés, sont scrupuleusement tenus de respecter cette nouvelle procédure.

Fait à Libreville, le 14 Juil. 2017

Le Ministre du Budget et des Comptes Publics

**Mathias OTOUNGA OSSIBADJOUO**

Ministère du Budget et des Comptes Publics, Avenue Jean Félix SIKAZI  
BP 145 Libreville (Gabon) / Tél 01 79 58 14